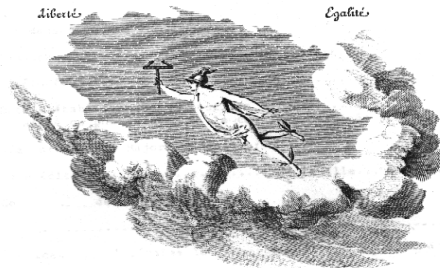


Association Mont Saint-Quentin  
Télégraphe de Chappe  
57050 Le Ban Saint-Martin Moselle



Hier  
et  
Aujourd'hui

N°4 Nouveau bulletin : 16 septembre 2009

\*\*\*\*\*

**UN ANNIVERSAIRE .**

*C'est le 10 juillet 1989, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution de 1789, qu'a eu lieu la projection en première mondiale du film de Pierre Etaix « J'ÉCRIS DANS L'ESPACE » en présence du président de la République, François Mitterrand et du ministre de la recherche Hubert Curien ; cela eut lieu à la Géode du parc de La Villette à Paris : la salle de projection constitue un écran hémisphérique qui permet de projeter des films réalisés suivant le procédé Omnimax .*

*Le film coproduit par Jean-Jacques Lepetit et le futuroscope de Poitiers relate la vie des frères Chappe et l'histoire de leur invention, le télégraphe aérien ; avec Pierre Etaix, Jean-Claude Carrière a écrit un scénario sur mesure ; un des plus grands opérateurs de l'époque, Henri Alekan, l'a réalisé ; parmi les acteurs on relève les noms de Mac Ronay, Roger Trapp, Valérie Bruni-Tedeschi, Sergio Mendes et de quelques autres un peu moins connus. Enfin la musique du film est empruntée à l'oeuvre de Jean-Sébastien Bach .*

*Le film a coûté 40 millions de francs pour quarante minutes de projection ; d'après la presse de l'époque il a été projeté simultanément dans cinq autres villes équipées d'une « bulle » à savoir Washington, San Diego, New York, Ottawa et Bruxelles. J'ai retrouvé des articles sur la réalisation de ce film dans les hebdomadaires Télé 7 jours et Le Nouvel Observateur ; par contre je n'ai rien trouvé quant à l'accueil du film par le public. Enfin je vous rappelle que nous cherchons toujours l'affiche du film : ce serait une belle réussite de pouvoir la reproduire dans notre bulletin.*

M . M .

\*\*\*\*\*

« LA VRAIE GÉNÉROSITÉ ENVERS L'AVENIR CONSISTE

À TOUT DONNER AU PRÉSENT. »

- ALBERT CAMUS -



(suite de la première page du précédent numéro)

Le second moyen de communication accélérée consistait dans des signaux formés par la fumée ou bien par des flambeaux. Polybe nous donne l'indication de plusieurs espèces de signaux par des feux dont les anciens se servaient :

1°. C'étaient de grands feux que l'on allumait sur des lieux élevés et qui se correspondaient. Persée recevait en Macédoine des avis de toutes ses provinces, par de semblables signaux. Il existe encore en Suisse, en Italie, et dans quelques autres contrées, d'anciennes tours placées sur des éminences pour servir aux signaux : par le feu, en cas d'invasion ou d'accidents désastreux ;

2°. Des flambeaux, dont on cachait ou l'on rendait visible la flamme produisaient un certain nombre d'indications. *Homère* et *Pausanias* font mention de signaux de torches employés par *Palamède* et par *Sinon* pendant la guerre de Troie ;

3°. Huit chaudières pleines d'huile servaient à allumer des feux à l'aide de petites branches ou de la paille. Le nombre des chaudières enflammées désignait la place numérique d'une des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, que l'on supposait rangées sur trois lignes de huit lettres chacune ; un, deux ou trois feux, placés à quelque distance des chaudières, désignaient dans quelle ligne devait être prise la lettre que l'on voulait signaler ;

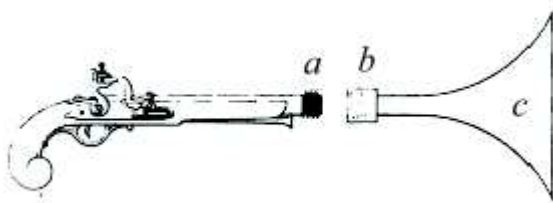
4°. Polybe décrit de la manière suivante une invention ingénieuse d'un certain *Ænéas*, tacticien : plusieurs personnes se placent à de grandes distances dans la direction même où les avis doivent être communiqués, chacune avec une chaudière de même grandeur et contenant une même quantité d'eau. Sur les côtés de chaque chaudière est un trou égal dans toutes, et sur l'eau flotte un morceau de liège auquel on fixe un bâton perpendiculaire, divisé par parties également éloignées les unes des autres. Aux divisions correspondantes de chaque bâton sont attachés des morceaux de papier contenant les mêmes avis, rapports, ordres, etc. Toutes les personnes sont munies de torches ; lorsque la première élève sa torche, elle débouche en même temps le trou du vase ; la seconde élevant aussi sa torche en fait autant, et ainsi de suite à chaque station.

Quand l'eau du vase est assez écoulee pour que la division qui porte l'avis corresponde à une certaine marque, la première personne baisse sa torche et remet le bouchon ; les autres en font autant, et se trouvent ainsi connaître ce que la première a voulu faire savoir.

Indépendamment des signaux par le feu, les anciens avaient des signaux à l'aide de drapeaux et des signaux sonores : ils les désignaient par les noms de *symbola*, *synthemata*, *semeia*, *orata*.

*Diodore* de Sicile raconte que les Perses, par une suite de cris répétés, envoyaient des nouvelles à trente journées de distance.

L'invention de la poudre à canon et des bouches à feu fournit une troisième sorte de signaux, précieuse pour la navigation. Un Anglais, *M. Fitzgerald*, a proposé un moyen bien simple d'augmenter l'effet de cette sorte de signaux ; il suffit d'adapter une trompette marine à l'extrémité d'une arme à feu, comme on le voit ci-contre. Cette figure représente un pistolet dont le bout *a* forme une vis qui entre dans un écrou *b*, placé au bout rétréci de la trompette *c*.



En 1799, des expériences furent faites à Wolwick pour constater l'effet de cette invention, et il en est résulté qu'une trompette, adaptée à l'extrémité d'un fusil de munition, rendait le bruit du coup de ce fusil égal en force à celui que produit un canon de neuf livres de balle.

On conçoit que cette méthode peut fournir des applications utiles en bien des cas, soit sur mer, pour des signaux de détresse, soit sur terre, pour effrayer les malfaiteurs qui tenteraient une escalade, soit en temps de guerre, pour tromper l'ennemi par une canonnade simulée.

Les trompettes que nous venons d'indiquer doivent être en cuivre, et avoir la solidité requise pour ne pas compromettre la sûreté des personnes qui les emploieraient.

Un nommé *Dom Gautkey* a proposé d'employer des tubes très-longs pour transmettre promptement les avis, en criant à travers ces tubes. Cette idée lui fut suggérée par des expériences sur la propagation du son, au moyen de tuyaux de mille toises de long, appartenant à la conduite d'eau de la machine à vapeur établie à Chaillot.

*Dom Gautkey* pensait qu'au moyen de cent cinquante tubes et de cent cinquante personnes, l'on aurait pu faire parvenir des avis à la distance de cent vingt-cinq lieues.

*Kircher* avait imaginé un moyen ingénieux de correspondance, mais d'une exécution difficile. Son procédé consiste à former, avec du papier ou avec quelque autre matière opaque, des lettres qui, collées sur des miroirs exposés au soleil ou à quelque autre lumière, devaient exprimer des phrases par leur ombre sur un mur ou un plan quelconque ; les rayons lumineux reportés sur ce plan, au moyen d'un verre convexe, y dessinaient l'ombre des lettres.

Les méthodes de correspondance que nous venons d'indiquer, ainsi que plusieurs autres qui ont été proposées en divers temps, sont très-limitées, et ne remplissent leur but que d'une manière imparfaite. C'est à *M. Chappe* qu'est due la gloire d'avoir trouvé une machine très-simple, d'une manœuvre facile, qui transmet avec autant de sûreté que de célérité les avis les plus circonstanciés. Quelques personnes croient que le journaliste *Linguet* a imaginé, en 1782, un télégraphe analogue à celui de *Chappe* ; mais les données sur lesquelles ils fondent leur opinion sont vagues et douteuses.

### **Télégraphe de Chappe, Pl. XVIII, fig. 1.**

Cette importante et belle invention a été mise en usage dans les premières années de la révolution : elle a beaucoup contribué aux succès étonnants qui ont couronné les armes françaises à cette époque. Elle établit une communication, pour ainsi dire, immédiate entre le gouvernement et les armées, et donne souvent les moyens de maîtriser les événements, en les soumettant à une prompte détermination.

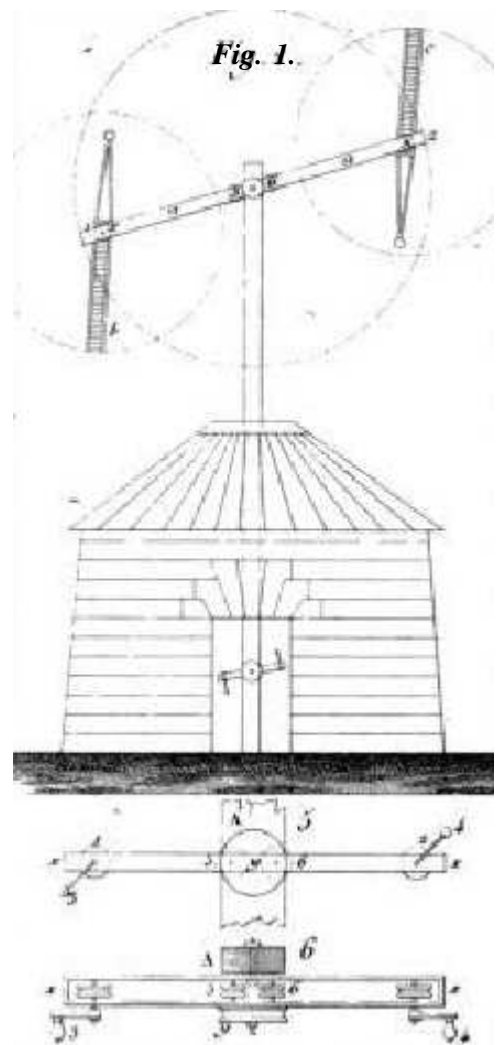
Le télégraphe de *Chappe* est composé de trois pièces mobiles, ou *indicateurs*, *a a*, *b*, et *c*. Les diverses positions relatives que l'on fait prendre à ces trois pièces constituent l'essence de cette machine. Le centre de rotation de la *barre tournante a a*, se trouve exactement dans le milieu de sa longueur ; elle peut décrire autour de ce centre un cercle entier. Les deux autres pièces ou *bras*, *b* et *c*, sont adaptées aux extrémités *x* et *z* de la barre *a a*, et c'est autour d'un de ces points que chacune d'elles peut décrire un cercle entier, quelle que soit la position de la barre *a a* y ainsi donc les *bras b* et *c* accompagnent inséparablement la barre principale *a a* dans sa rotation, et de plus ils ont un mouvement particulier qui leur donne la faculté de faire un angle quelconque avec cette barre.

Les divers mouvements que l'on communique aux trois pièces que nous venons d'indiquer, produisent 196 configurations différentes, à chacune desquelles on peut attacher une signification convenue.

Le mécanisme qui communique le mouvement à la barre tournante et aux deux bras du télégraphe aboutit à une sorte de manivelle composée, comme la partie supérieure du télégraphe, de trois parties mobiles, et disposées de la même manière. Cette manivelle représente exactement les mêmes positions que son mouvement imprime aux indicateurs.

Cette ingénieuse disposition permet à l'*opérateur* de faire agir le télégraphe sans être obligé de regarder en haut pour voir les mouvements des indicateurs, et il est toujours certain que l'effet qu'ils produisent est le même que celui qui a lieu en bas sous ses yeux ; il peut conséquemment opérer, quoique enfermé dans le cabinet qui environne ordinairement le pied du télégraphe.

La construction de la manivelle composée qui fait agir le télégraphe, peut varier de plusieurs manières. En voici une dont l'intelligence est facile, en examinant les fig. 5, 6, Pl. XVIII. La fig. 5 est une élévation, la fig. 6 un plan. Un cadre de fer *x x* renferme deux poulies tournantes 1, 2, munies chacune d'une manivelle ordinaire 3, 4, et deux poulies de renvois 5, 6.



Une cinquième poulie  $y$  est adossée fixement au cadre  $xx$ , et elle ne peut se mouvoir indépendamment de ce cadre, dont l'axe de rotation est formé par un boulon  $z$ , qui traverse le montant  $A$  du télégraphe.

La poulie  $y$  correspond à une poulie semblable fixée à l'axe de la barre tournante  $aa$ , fig. 1 ; de sorte que si l'on fait passer une corde sans-fin sur ces deux poulies, qui doivent avoir exactement le même diamètre, et si l'on suppose que le cadre  $xx$  de la manivelle (fig. 5 et 6) soit parallèle à la barre  $aa$  (fig. 1), il est évident que l'on ne peut faire tourner ce cadre sans qu'un mouvement semblable ne soit imprimé à la barre ; et l'un et l'autre conserveront leur parallélisme.

Des poulies égales à celles marquées 1, 2, 5, 6 (fig. 5 et 6) sont adaptées à la barre  $aa$  (fig. 1), dans les points désignés par les mêmes numéros. Les poulies 1, 2 sont fixées aux bras  $b$  et  $c$  ; les poulies 5, 6 dirigent les cordes sans-fin, qui passent sur les poulies 1, 2 et sur les correspondantes de la manivelle composée. On voit par cette disposition que le mouvement circulaire que l'on imprime aux manivelles 3, 4 (fig. 5), doit être semblable à celui que les cordes sans fin transmettent aux bras  $b, c$  (fig. 1), et que les angles que feront les manivelles avec le cadre  $xx$  (fig. 5) seront égaux à ceux produits par la position des bras respectivement à la barre tournante  $aa$  (fig. 1).

TÉLÉGRAPHE POUR LA MARINE.

Le télégraphe de *Chappe* ne donne que 196 signaux ; ce nombre n'est point suffisant pour les commandements de marine, qui, suivant la tactique de *Buor*, en exigent 361.

En employant des drapeaux pour faire ces sortes de signaux, il faut vingt pavillons, cinq guidons et huit flammes. M. de *Missiessy* a publié en 1786, un ouvrage intitulé : *Signaux de jour, de nuit et brune, à l'ancre et à la voile* ; imprimé par ordre du roi.

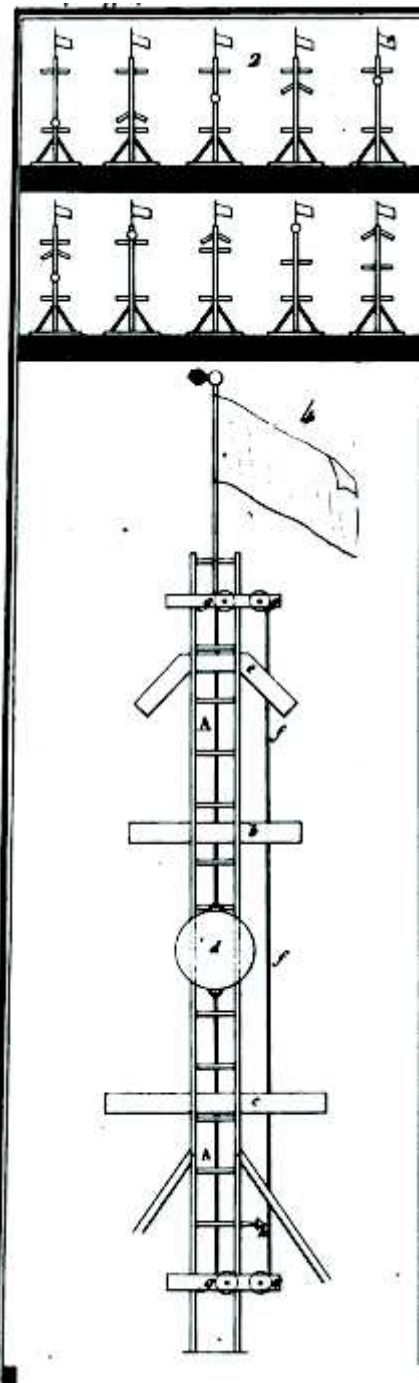
Parmi les mécaniciens qui ont proposé des télégraphes susceptibles de servir aux signaux maritimes, on doit citer avec éloge MM. *Breguet et Bétancourt* : leur télégraphe fut placé sur l'Observatoire de Paris, et essayé avec succès. Il résulte d'un rapport fait à l'institut, le 21 germinal an 6, que ce télégraphe était susceptible de donner 36 signaux simples, 1.290 doubles, et 43.860 combinaisons, à l'aide de trois signaux combinés.

MM. *Laval et Moncabrié* ont ensuite proposé un nouveau télégraphe, auquel ils ont donné le nom de *vigigraphe*, qui exécute avec célérité 999.999 combinaisons, ou un million de signaux moins un. Ce télégraphe résulte de trois parties semblables ; une de ces parties est représenté (4) photo ci-contre. Le support  $A$  étant disposé en échelle à jour, disparaît dans l'éloignement pour ne laisser apercevoir que les indicateurs  $b, c, d, e$ , deux desquels  $b$  et  $d$  sont fixes, et les deux autres mobiles.

La fig. 2 indique les dix positions principales des indicateurs mobiles qui correspondent aux nombres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Les auteurs du *vigigraphe* ont cru qu'il était convenable que la correspondance télégraphique ne fût établie que par des nombres dont la signification peut toujours être changée à volonté, et ne pas être comprise par les agents intermédiaires.

Les indicateurs mobiles  $d$  et  $e$  sont mus à l'aide d'une corde sans-fin  $ff$ , qui passe sur les quatre poulies  $gg$ . Cette corde porte sur sa longueur de petites plaques où sont tracés des chiffres, chacun desquels, lorsqu'il correspond au repère  $h$ , marque que les indicateurs se trouvent dans la situation convenable pour signaler ce même chiffre.

(la suite au prochain numéro)



## LUCIEN LEUWEN OU L'ÉTAT TÉLÉGRAPHIQUE.

*Le troisième roman de Stendhal aurait pu s'intituler " Le Télégraphe " comme prévu initialement par l'auteur ; en fait après avoir hésité entre plusieurs titres Stendhal retint finalement le nom du héros principal de cette histoire qui se déroule sous la Monarchie de Juillet ( règne de Louis-Philippe de 1830 à 1848 ) pendant laquelle banquiers et hommes politiques rivalisent pour s'enrichir et conquérir le pouvoir au détriment des uns des autres .*

*Lucien Leuwen, jeune polytechnicien chassé de son école est tout de même promu sous-lieutenant grâce aux appuis de son père dans un régiment à Nancy : il y vit une histoire d'amour passionnée mais cette vie de garnison ne suffit pas à son ambition ; il entre au service du comte de Vaize au ministère de l'intérieur ( rue de Grenelle, près du télégraphe ) : il est alors envoyé à Caen où il va truquer des élections en utilisant toutes les ressources du télégraphe : c'est la grande affaire où il faut éviter à tout prix que M. Mainrobert ne soit élu : Lucien demande pour ce faire à son ministre s'il peut " correspondre par le télégraphe avec Votre Excellence sans communiquer mon dire au préfet ? ". C'est ainsi que l'affaire sera menée et réussie suite à une lutte de pouvoir entre Lucien Leuwen et le préfet auprès du directeur du télégraphe M. Lamorte.*

*François Leuwen, le père de Lucien, est le banquier du ministre de l'intérieur et de celui des affaires étrangères : les financiers et hommes politiques profitent d'informations économiques dont ils ont les premiers, avec le roi, connaissance pour se livrer à des délits d'initiés. Stendhal décrit la corruption et les affaires réalisées grâce au télégraphe ; c'est ce que réalise François Leuwen qui le déclare ainsi " ...J'ai gagné bien de l'argent par ton télégraphe dit M. Leuwen à son fils, et jamais ta présence n'eût été plus nécessaire ...".*

*Je vous recommande donc la lecture de cette oeuvre inspirée par des bouleversements économiques et on y voit que les choses n'ont guère changé depuis cette époque : les hommes sont toujours les mêmes cupides et ambitieux ; le livre de Stendhal reste d'actualité et c'est pourquoi c'est un classique de notre littérature ; il se lit très facilement bien que comportant près de 700 pages dans son édition en livre de poche ; enfin je ne résiste pas au plaisir de vous signaler qu'on y retrouve le goût de Stendhal pour les mathématiques au travers d'un personnage nommé Coffe mathématicien qui sert le gouvernement qu'il méprise et que l'on a pu rapprocher le personnage de Lucien de celui d'Evariste Galois le grand mathématicien père de la théorie des groupes .*

*Bref je vous recommande la lecture de ce roman ou j'ai noté une quarantaine d'occurrences concernant le télégraphe et qui est passionnant par son histoire et très enrichissant intellectuellement .*

M. M.

*Référence : Le livre de Poche n° 21029 ou n° 562+563+564 (édition de 1960 ).*

*Folio n° 3659 .*



18.07.09

LE BAN SAINT-MARTIN

# L'association Mont St-Quentin d'Hier et Aujourd'hui

L'association Mont Saint-Quentin Télégraphe de Chappe concrétise une décision importante prise au cours de la dernière assemblée générale. Depuis cette réunion, elle rediffuse son bulletin emblématique « Hier et Aujourd'hui ».

Son impression avait été interrompue pendant deux années, mais ce bulletin paraîtra dorénavant chaque mois, dès la rentrée de septembre, le numéro 3 étant paru en juin dernier.

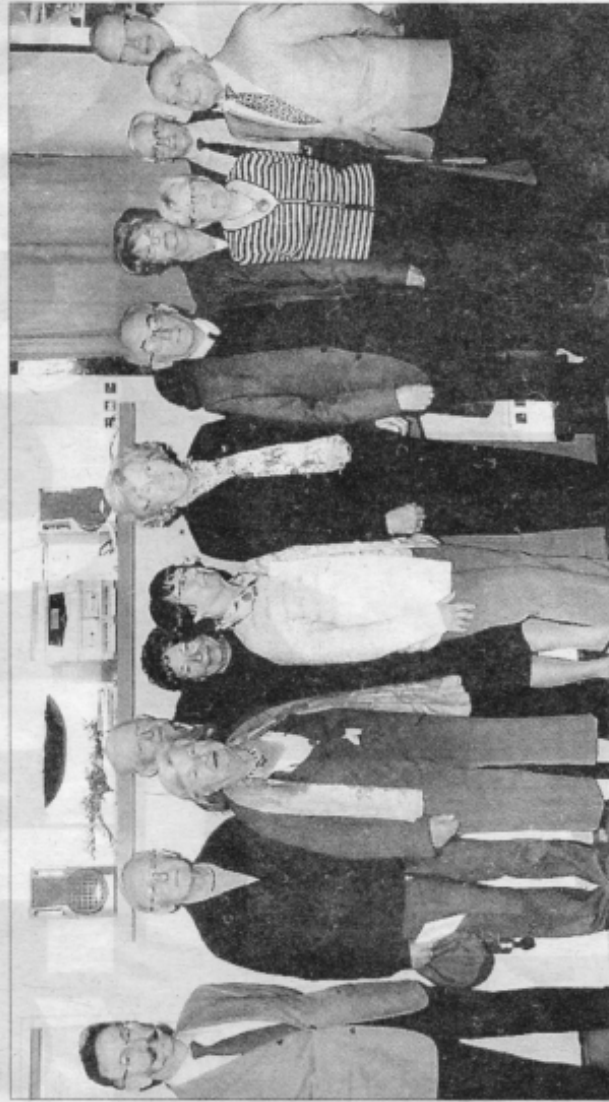
L'association Mont Saint-Quentin entretient des relations avec tous les éminents spécialistes de la télégraphie aérienne, cette invention de Claude Chappe de la fin du 18<sup>e</sup> siècle. « Au cours de nos activités, tous ces chercheurs ont fait le constat que cette histoire reste un vaste sujet qui passionne encore le public. »

Les lignes du réseau Chappe traversaient toutes les régions de l'hexagone, une allant jusqu'à Amsterdam, une autre, partant de Paris jusqu'à Lyon, se prolongea ensuite par Turin et Milan jusqu'à Venise. « N'oublions pas cette importante ramification qui partait de Metz pour se terminer à Mayence en Allemagne. Cette

ligne traversait tout le pays de la Sarre où, le Förderverein (l'association) de Nalbach, près de Saarlouis, a reconstruit une station sur le Littermont, colline de 413 mètres. »

Concernant toutes ces lignes, des découvertes restent à faire, des précisions à donner sur certains événements historiques. C'est ainsi que tous les membres de l'association se mettent à la recherche de sujets inédits pour alimenter les pages du prochain bulletin.

« Chaque mois, nous publions dans nos colonnes un article concernant l'histoire de ce premier moyen de communication dans notre région comme par exemple ce reportage de l'almanach Verronnais de l'année 1844 consacrée à l'histoire de Metz : le 10 avril 1814, jour de Pâques, la ville fut débloquée, le lendemain lundi, une grande partie de la population de Metz se porta dans l'île du ban Saint-



L'équipe du télégraphe de Chappe conserve la ligne ouverte. Dans le prochain numéro, nous apprendrons qu'on apprendra de nouveaux détails sur le caveau Rогоlet au cimetière de Scy-Chazelles. Il était directeur, au tribunal de Metz, d'un tronçon de la ligne du télégraphe aérien de Claude Chappe Paris-Metz-Strasbourg et de la ramification Metz - Mayence.

## Les Soldats de l'AN II

O soldats de l'an deux! O guerres! Epopées!  
Contre les rois tirant ensemble leurs épées,  
Prussiens, Autrichiens,

.....

Contre toute l'Europe avec ses capitaines,  
Avec ses fantassins couvrant au loin les plaines,

.....

Ils chantaient, ils allaient, l'âme sans épouvante  
Et les pieds sans souliers!

.....

Allez, mes vieux soldats, mes généraux imberbes !

Victor Hugo

Mars - avril 1792 : la France doit faire face à une coalition formée par le roi de Prusse et l'archiduc d'Autriche.

Mars 1793 : la Vendée et les Chouans se rebellent contre la France Révolutionnaire.

La situation est dramatique : les deux tiers de ses officiers (nobles) ont émigré avec leurs familles pour fuir les représailles du peuple. C'est ainsi que le fils de l'un d'entre eux devait être, de 1940 à 1944, l'hôte de notre ville sur les plaques de la rue Saint-Sigisbert devenue Chamisso-Strasse<sup>1</sup>.

Les désertions sont nombreuses. Il est urgent de restaurer l'armée, en hommes (jeunes officiers surtout) et matériel.

Pour cette tâche, le 4 avril 1793, la Convention choisit comme ministre de la guerre **Jean-Baptiste BOUCHOTTE**.

Né à Metz en 1754, officier de valeur, il s'est notamment illustré à la défense de Cambrai investie. Son père fut le trésorier chargé de gérer les dépenses nécessaires à la conduite des guerres.

Avec les 700 000 hommes de la levée en masse de 1792 et les 300 000 de la nouvelle levée décidée par la Convention en février 1793, J. B. Bouchotte réussit, en quelques mois, à mettre sur pied 11 armées comprenant infanterie, cavalerie, artillerie. Un million d'hommes !

**Il prend également en charge la construction du premier tronçon du télégraphe aérien de Chappe : la ligne Paris-Lille.**

Et la France de connaître toujours *le prix du sang et des larmes* : après Verdun, Valmy, Jemmapes, Neerwinden, voici Hondschoote, Wattignies, Kaiserslautern, Wissembourg ..... et nombre d'*Oradour* vendéens.

La réussite de Bouchotte n'est pas sans porter ombrage à certaines personnalités, comme Carnot par exemple. Les idées du ministre sont vivement critiquées au sein des Etats Majors et de la convention.

Il donne plusieurs fois sa démission, mais ne peut quitter ses fonctions qu'il gardera jusqu'à la suppression des ministères, le 1<sup>er</sup> avril 1794. C'est alors qu'il est incarcéré pendant seize mois, pour des faits qui ne seront jamais établis.

De retour à Metz, il est élu conseiller municipal en 1796, mais son mandat n'est pas renouvelé sous le consulat.

Il se retire définitivement au Ban-Saint-Martin en 1804. L'année suivante, il épouse Henriette Campan, la sœur de son dernier adjoint.

Le 7 juin 1840, il décède à son domicile. Ses obsèques sont célébrées en l'église Saint-Simon et Saint-Jude et son corps est inhumé au cimetière de Longeville-lès-Metz avec les honneurs militaires. Il sera transféré au cimetière de l'Est en 1842.

Sa grande satisfaction était que, par ses fonctions, il ne fut pas entraîné à participer à des actes qui, au cours de la Révolution, « *opprimèrent la vie, la liberté et la propriété des citoyens.* »

J. S.

<sup>1</sup> Il s'agit d'Adalbert von Chamisso de Boncourt, né en 1781 au château de Boncourt (Champagne) et naturalisé Prussien.

### Bibliographie :

- Le Mont Saint-Quentin et ses Personnages célèbres (Mouvement Culturel du Ban Saint-Martin)
- La Télégraphie Aérienne de « A à Z » ( Association Mont-Saint-Quentin Télégraphe de Chappe).

Photo Musée de Sarreguemines©Christian Thévenin / Collection Musées de Sarreguemines.



Un grand merci, Monsieur CHRISTIAN THÉVENIN, pour votre autorisation gracieuse.





# Le télégraphe de Chappe : rétrospective et réhabilitation

*Au cimetière de Scy-Chazelles il est un caveau au fronton duquel est gravé dans la pierre de Jaumont « Famille Rogelet ». C'est là que repose l'un des hauts responsables de la ligne de communication par télégraphe de Chappe.*

L'Association Mont-Saint-Quentin télégraphe de Chappe fut créée en 1993 dans le but de compléter les connaissances sur la télégraphie aérienne inventée par Claude Chappe, il y avait tout juste deux siècles, mais aussi de mettre en projet la reconstruction d'une station sur le mont Saint-Quentin, à son emplacement historique.

L'histoire du premier système de communication était connue. Il restait néanmoins à fouiller dans les archives pour trouver et dépoussiérer les documents existants. L'on savait qu'une station existait sur le mont Saint-Quentin, relais de la ligne Paris-Metz-Strasbourg.

L'on connaissait également les deux télégraphes sur l'actuel bâtiment du tribunal de Metz. De là partait la ramification vers Mayence en Allemagne.

Consultant les archives départementales, l'association découvre Jean-Pierre Rogelet, né le 25 janvier 1775 à Charleville (Ardennes). Que de découvertes et de trouvailles, des précisions, des anecdotes sur la vie des stationnaires. Jean-Pierre Rogelet tenait son journal, beaucoup de pages en sténographie. A l'époque déjà, il se servait de ces signes abrégés et conventionnels pour informer les générations futures des difficultés quotidiennes pour la transmission des informations gouvernementales. L'on vivait une période mouvementée, il était nécessaire de mémoriser les moindres détails. Toute cette documentation a été clas-

sée, les pages de sténo furent transcrites en clair par une spécialiste bien connue et regroupées en huit volumes « L'histoire en Lorraine de 1800 à 1835. »

## Rétrospective

En 1813, Jean-Pierre Rogelet, personnage très important au service de la télégraphie, gère deux divisions de la télégraphie aérienne, celle de la ligne Paris-Metz-Strasbourg et la ramification Metz-Mayence. Il termine sa carrière dans l'administration du télégraphe en avril 1835, à l'âge de 60 ans. Il achète « Le manoir » de Chazelles, selon acte notarié daté du 2 janvier 1828. Il avait 53 ans lorsqu'il devint habitant de Chazelles. Peu après sa retraite, par nomination du préfet, il sera maire de la commune de Scy-Chazelles. Rogelet s'emploie à agrandir ses terres et acquiert en 1842 la propriété voisine, par la suite d'autres terrains contigus. En possession d'une magnifique métairie de vignes, il devient exploitant. Il y décède le 2 juillet 1852, année de la fermeture de la ligne Paris-Metz-Strasbourg.

Son fils, Louis Joseph, agrandira encore le domaine. En 1845, à 42 ans, par une retraite anticipée, celui-ci quitte l'administration télégraphique. Résidant à Metz, il est membre du conseil municipal de la ville et poursuit, en parallèle, l'exploitation du domaine de près de deux hectares à Chazelles. Employant vigneron et jardiniers, il fera fortune, grâce au « Vin »



La chapelle funéraire Rogelet.

## Réhabilitation

C'est ainsi que, presque fortuitement, l'association a découvert qu'il existait au cimetière de Scy-Chazelles un caveau au fronton duquel est gravé dans la pierre de Jaumont « Famille Rogelet ». Il s'agit de la sépulture des deux directeurs de la direction de Metz et de leur famille. A l'intérieur de la chapelle, huit stèles indiquent les noms des membres de la dynastie Roge-

let inhumés. Dans le soubassement se trouvent les fours renfermant les cercueils. Une porte scellée mentionne le nom du défunt. Cette chapelle funéraire, fort délabrée, était tombée dans l'oubli. Pendant des mois, en 1997, l'association se chargera de restaurer ce monument historique. Il fut officiellement inauguré au mois de mai 1998, à l'occasion du bicentenaire de la création de la ligne télégraphique Paris-Metz-Strasbourg.

Journal Le Républicain Lorrain du mercredi 19 août 2009.

Un petit regret, article n'étant pas sous la localité du Ban Saint - Martin.  
Histoire de la 'dynastie Rogelet', texte puisé dans 'Chazelles Souvenirs' par rl.

(Suite de la page 36 du précédent bulletin) ... Aussitôt que l'importance de la télégraphie électrique sera connue, beaucoup de jeunes fous, beaucoup d'ivrognes, beaucoup de vagabonds couperont, arracheront, tortilleront les fils, entraînés par ce penchant naturel aux esprits incultes ou indisciplinés de produire de grands effets par de petits moyens. Mais à ce grand nombre il faut ajouter les individus isolés, agissant dans un but déterminé ; les réfractaires, les banqueroutiers frauduleux, les criminels de toute nature échappant par la rapidité du chemin de fer à la vindicte publique et s'assurant une avance sur la justice par la section des fils télégraphiques ; les individus isolés agissant par vengeance contre les vexations administratives méritées ou non méritées ; enfin les individus agissant sous les préoccupations politiques, espérant nuire au gouvernement ou servir le pays. » Et le docteur Jules Guyot concluait en disant qu'il ne pourrait s'empêcher de regarder comme un acte déplorable, comme un acte d'idiotisme, le remplacement de la télégraphie aérienne par le télégraphe électrique.

Les mêmes idées ont été exprimées, les mêmes craintes éprouvées par M. l'abbé Moigno dans la seconde édition de son remarquable *'Traité de télégraphie électrique'* publié en 1852. Dans la première édition de son ouvrage, cet auteur avait pensé cependant que la télégraphie électrique devait remplacer la télégraphie aérienne comme la télégraphie gouvernementale. Il est curieux d'entendre avec quel accent de regret ce savant revient sur cette pensée: « C'était une illusion, dit-il, que j'ai fait partager à d'autres; mais je reconnais franchement que je m'étais grandement trompé. Si je pouvais croire que mon enthousiasme pour la télégraphie électrique pût être quelque chose dans la destruction violente et inconsidérée des lignes de télégraphie anciennes, je me le reprocherais comme un malheur... Ce serait commettre de sang-froid une faute énorme, irréparable que de supprimer les lignes de télégraphie aérienne et de répudier complètement la grande œuvre de Chappe pour établir la télégraphie télégraphique. » Et plus loin: « 9 mars 1851! L'acte d'idiotisme est consommé ! L'abdication est signée ! La télégraphie aérienne de Paris à la frontière du nord n'existe plus ! Le télégraphe Chappe a cessé de couronner la tour de l'administration centrale ! »

L'expérience a démontré combien étaient fausses les prévisions de ces savants. Le télégraphe électrique..... Quant au cas de guerre et d'invasion, la destruction des postes d'une ligne aérienne par l'ennemi serait non moins facile que celle d'une ligne électrique et bien autrement irrémédiable. Le bris des fils électriques, même en plusieurs endroits, serait promptement réparé et la communication bientôt rétablie. Détruisez, au contraire, un seul poste aérien, la ligne tout entière est frappée de paralysie.

39. Naguère encore l'usage du télégraphe était exclusivement réservé au gouvernement, et ce n'est que très-récemment que l'industrie et le commerce ont réclamé et obtenu le bénéfice de ce mode de communication. La question de savoir si l'on devait permettre aux particuliers d'établir librement des télégraphes, se présenta pour la première fois en France en 1833. Jusqu'alors, aucune disposition législative n'avait interdit aux particuliers la transmission de signaux télégraphiques. La convention, l'empire, la restauration elle-même n'en avait senti le besoin. Ces gouvernements s'étaient contentés d'un monopole de fait que personne n'aurait osé leur contester. Mais après 1830, il en fut autrement : des entreprises particulières revendiquèrent cette faculté qui n'était déniée formellement par aucune loi et établirent des télégraphes privés.

En présentant le projet de loi du 2 mai 1837, destinée à réprimer ces entreprises et à assurer le monopole de l'État, le ministre disait qu'au gouvernement seul devait appartenir l'usage des signaux télégraphiques ; que si des compagnies particulières pouvaient user de ce mode de communication, les factieux y puiseraient bientôt le moyen de réaliser leurs projets ; qu'à la vérité les nouvelles transmises jusqu'alors par ces compagnies avaient été purement commerciales et que la politique était restée étrangère à ces essais. Mais qui peut assurer, ajoutait-il, qu'il en sera toujours ainsi ? Comment ne pas craindre qu'elle ne s'empare de ce levier puissant une fois qu'il aura été créé ? Examinant ensuite s'il ne serait pas possible de concilier les intérêts de l'ordre public avec ceux de l'industrie en organisant auprès des télégraphes particuliers une surveillance propre à rassurer le gouvernement, le ministre déclarait que ce contrôle était impossible. - Les considérations sur lesquelles le ministre se fondait tendaient à établir que la nature même des choses s'opposait pour toujours à ce que l'usage du télégraphe fût accordé au public. Il y avait évidemment de l'exagération dans cette thèse : nous voyons, en effet, par ce qui se passe aujourd'hui, qu'on pouvait parfaitement concilier, en conférant cet usage, la sûreté publique avec les intérêts privés. Aussi une grave objection fut présentée contre ce projet de loi. Si l'on refuse, a-t-on dit, l'usage du télégraphe aux particuliers, on doit, pour être conséquent, appliquer le même principe à tous les moyens de communication, aux routes, aux chemins de fer, à la poste; car ces moyens de communication sont ouverts à tous les adversaires du gouvernement ; la poste est au service de tout le monde ; elle porte les instructions des sociétés secrètes pêle-mêle avec la correspondance des préfets. Pourquoi en serait-il autrement des télégraphes ?

Le ministre n'a pas voulu laisser cette objection sans réponse. Les raisons qu'il a fait valoir pour la combattre n'étaient que spécieuses au point de vue de l'usage de ce moyen de communication que le gouvernement aurait pu, dès ce moment et sans aucun danger ni pour lui ni pour la libre concurrence du commerce, mettre à la disposition du public (1).

1) C'est ainsi que le gouvernement de Suède a ouvert au public dès 1837, la ligne télégraphique aérienne de Stockholm à Furrund. (sic)

Mais alors, comme aujourd'hui, elles étaient parfaitement fondées, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, en tant qu'elles avaient pour objet de refuser aux particuliers le droit d'établir eux-mêmes des télégraphes sans autorisation. « Les voies ordinaires de communications sont ouvertes à tout le monde, disait-il ; il y a ici libre concurrence. Les intérêts peuvent lutter à armes égales contre les intérêts ; les nouvelles peuvent contrôler les nouvelles, la vérité et le mensonge, le poison et le contre-poison peuvent arriver en même temps. Mais le télégraphe ne se prête pas à cette liberté, à cette égalité, à cette simultanéité d'action ; il repousse cette concurrence ; par lui-même et nécessairement le télégraphe est un monopole parce qu'il est difficile que plusieurs lignes puissent s'établir et se soutenir sur une même direction, monopole parce qu'une ligne ne peut transmettre dans un seul jour qu'un nombre fort limité de signaux, monopole surtout parce que ces signaux se succèdent et que la seconde nouvelle ne peut arriver que quand la première a déjà produit tout son effet. Les intérêts d'ordre privé eux-mêmes, ajoutait-il, seraient compromis par la prétendue liberté qu'on revendique en leur faveur. Les avantages du télégraphe sont d'une telle nature qu'ils doivent être réservés au gouvernement, seul représentant de tous les intérêts généraux. Les privilèges dont il jouit ne sont pas des privilèges, car le gouvernement c'est tout le monde, et l'on peut dire sans paradoxe que le seul moyen d'empêcher le monopole, c'est de l'attribuer au gouvernement. » - Conformément à cette pensée, les chambres adoptèrent la disposition qui forme l'article unique de la loi du 2 mai 1837 et qui punissait d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1.000 fr. à 10.000 fr. quiconque aurait transmis sans autorisation des signaux d'un lieu à un autre, soit à l'aide de machines télégraphiques, soit par tout autre moyen. - Aussitôt après la promulgation de cette loi, les télégraphes privés existants n'ayant pas été autorisés, durent être et furent en effet supprimés.

40. Mais depuis l'invention des chemins de fer et de la télégraphie au moyen de l'électricité, ont regardé dans tous les pays les communications électriques comme le complément obligé des voies ferrées.

TABLEAU DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX TÉLÉGRAPHES.

02 juillet 1793. - Décret qui prescrit des mesures pour la conservation du télégraphe du citoyen Chappe.

29 messidor an 3 (17 juillet 1793). - Décret qui ordonne l'établissement d'un télégraphe dans l'enceinte du palais national.

26 fructidor an 6 (12 septembre 1798). - Loi qui rapporte le précédent décret.

19 octobre – 1<sup>er</sup> avril 1830. - Ordonnance portant que le service des lignes télégraphiques continuera à être placé dans les attributions du directeur général des ponts et chaussées et sera administré par un administrateur et deux administrateurs adjoints (art. 2). Le premier est nommé par le roi et les seconds par le ministre de l'intérieur sur la présentation du directeur des ponts et chaussées (art. 3). Les autres emplois sont à la nomination du directeur des ponts et chaussées, après avoir entendu l'administrateur des lignes télégraphiques.

28 mai – 11 juin 1831. - Ordonnance qui place l'administration des lignes télégraphiques dans les attributions du président du conseil des ministres.

24 août – 11 septembre 1833. - Ordonnance portant règlement sur le service de la télégraphie.

- Nota. Cette ordonnance qui, par suite de la substitution des télégraphes électriques aux télégraphes aériens, ne peut plus recevoir d'application, déterminait les fonctions et attributions des divers employés, le mode de nomination et d'avancement, les traitements, frais de tournées et congés, les destitutions, suspensions, changements de résidence, l'uniforme des divers employés.

24 – 25 mai 1834. - Loi qui punit de la détention ceux qui dans un mouvement insurrectionnel auront brisé ou détruit des télégraphes, envahi des bureaux ou intercepté des correspondances télégraphiques (art. 9).

- V. armes, n° 27, p. 252, note.

12 juin – 1<sup>er</sup> juillet 1835. - Ordonnance qui maintient les logements accordés à divers fonctionnaires et employés de l'administration des lignes télégraphiques.

2 – 6 mai 1837. - Loi sur les lignes télégraphiques.

Article unique. Quiconque transmettra, sans autorisation, des signaux d'un lieu à un autre, soit à l'aide de machines télégraphiques, soit par tout autre moyen, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et

d'une amende de 1.000 à 10.000 fr. - L'art. 463 c, pén. est applicable aux dispositions de la présente loi. - Le tribunal ordonnera la destruction des postes, des machines ou moyens de transmission.

11 – 17 juin 1842. - Loi qui accorde un crédit extraordinaire pour dépenses relatives aux essais d'une télégraphie de nuit.

4 – 27 décembre 1843. - Loi qui ouvre un nouveau crédit pour le même objet.

11 août 1844 – 28 mai 1845. - Ordonnance du roi portant que les quatre cinquièmes des places vacantes d'élèves – inspecteurs des lignes télégraphiques seront accordées à des élèves de l'école polytechnique (D. P. 46. 3. 117.).

3 – 10 juillet 1846. Loi relative à l'établissement d'une ligne télégraphique électrique de Paris à Lille et à la frontière de Belgique, et de Douai à Valenciennes (D. P. 46. 3. 117).

16 octobre – 5 novembre 1846. - Ordonnance qui ouvre un crédit extraordinaire pour l'établissement d'une ligne télégraphique de Bayonne à la Frontière d'Espagne (D. P. 47.3.7).


10 août 1849. - Décret qui autorise M. Jacob Brett à établir un câble télégraphique sous-marin entre les côtes de France et d'Angleterre.

§ 2, - TÉLÉGRAPHIE OPTIQUE OU AÉRIENNE.

61. La plupart des lignes du réseau télégraphique **aérien** qui couvrait la France avant l'établissement du service électrique sont aujourd'hui supprimées, et les derniers vestiges de la **télégraphie aérienne** en France se composent seulement d'un certain nombre de postes dans l'intérieur de Paris et dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Ces postes sont destinés à relier entre elles toutes les lignes électriques aux abords de la capitale dans le cas où le service de ces lignes viendrait à être arrêté. - Mais la télégraphie de Chappe est encore appliquée en Afrique, dans l'intérieur des terres.

62. La plupart des anciens postes **aériens** avaient été établis, soit sur les tours des églises, soit sur les points culminants appartenant ou aux communes ou aux particuliers. - Il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu lieu de recourir à cet effet à la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique : l'État est toujours parvenu à s'entendre à l'amiable pour cet établissement. - L'établissement des postes sur les clochers a eu lieu généralement à la charge par l'état d'entretenir de toutes réparations locatives la partie de la tour appropriée au service télégraphique, et de remettre les lieux dans leur état primitif s'il arrivait que ce service vient à prendre fin. Rarement une indemnité pécuniaire était stipulée au profit de la commune. - Lorsque la **télégraphie aérienne** fut supprimée, la plupart des communes dont les clochers des églises supportaient des **télégraphes aériens** ont demandé l'exécution de cette dernière clause et la restauration de ces édifices dans leur état ancien. Presque toutes ces demandes ont été accueillies favorablement, et le débat, lorsqu'il en a été soulevé, n'a porté que sur la question de savoir quel était précisément l'état ancien des clochers, ou sur le chiffre de l'indemnité à allouer, lorsque les communes consentaient à se charger elles-mêmes et sous leur propre responsabilité des travaux à faire à cette effet. Il s'est élevé, cependant, une difficulté de principe pour quelques postes créés avant le concordat et établis sur les clochers à une époque où les églises étaient une propriété nationale. Les communes intéressées ont demandé, comme les autres, à ce que l'État enlevât les constructions des postes télégraphiques et rétablît les clochers de leurs églises dans leur état primitif. Ces demandes n'ont point été et ne pouvaient être accueillies. Quelle que soit la solution que l'on donne à la question de savoir à qui des communes ou de l'État appartient la propriété des églises, dès que les postes ont été établis à une époque où les églises étaient incontestablement une propriété nationale, la remise de ces églises entre les mains des communes conformément à l'art. 12 du concordat du 18 germ. An 10, n'a pu avoir lieu que dans l'état où ces édifices se trouvaient alors, c'est à dire avec la servitude résultant de l'établissement du poste télégraphique.

( la suite au prochain numéro)

N° ISBN: 978-2-9517739-2-9 ©  
N° Dépôt légal: EAN   
Directeur de la Publication: Marcel Malevialle.  
Rédacteur: M. Gocel.  
Secrétaire: Roland Lutz.  
Internet: chappebansaintmartin-rl@hotmail.fr  
Tél.: 03.87.60.47.57.  
Au RU-BAN, 3 avenue Henri II,  
57050 Le Ban Saint-Martin

**Allo !  
Allo ! Promis, je serai présent  
à la réunion du 7 octobre 2009....**

